



AVIS

Dans sa séance ordinaire du 29 février 2024, le Conseil municipal a adopté les objets suivants :

- 1. Délibération administrative DA 146-2024 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 160'000.— (dont CHF 7'570.50 d'activation de prestations du personnel communal) pour le réaménagement et l'optimisation énergétique des infrastructures de la patinoire de Carouge sise place de Sardaigne, « Les Promenades » parcelles 208 et 2710 à Carouge**

Le Conseil municipal, à la majorité par 25 oui, 1 non et 2 abstentions, décide :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 160'000.— (dont CHF 7'570.50 d'activation de prestations du personnel communal) pour le réaménagement et l'optimisation énergétique des infrastructures de la patinoire de Carouge sise place de Sardaigne, « Les Promenades » parcelles 208 et 2710 à Carouge.
 2. De comptabiliser la dépense prévue de CHF 160'000.— dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.
 3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
 4. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti en 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 34.33 dès l'année qui suit l'abandon du projet.
- 2. Délibération administrative DA 148-2024 P : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 391'000.— TTC (dont CHF 18'600.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la première étape de la rénovation des bassins du mail des Promenades**

Le Conseil municipal, à la majorité par 27 oui, 0 non et 0 abstention, décide de renvoyer cet objet au Conseil administratif, l'invitant à :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 391'000.— TTC, dont CHF 18'600.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, destiné à la remise en état des bassins des Promenades (crédit de réalisation pour les travaux provisoires et crédit d'étude pour les travaux définitifs) ;

2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 sous la rubrique 71.33.

Pour les délibérations, le délai pour demander un référendum expire le 17 avril 2024.

Les électeurs et électrices ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement

Le Président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Antonioli', written over a faint circular stamp.

Jean-Marc Antonioli